

**VI.**

**BUDGET**

**DE**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**ET**

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1897.**

---

**(AMENDEMENTS.)**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1896, y compris les crédits supplémentaires, s'élève au chiffre total de . . . . . fr. 27,423,969 45

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1897 montent à . . . . . fr. 26,452,385 »

DIMINUTION. . . . . fr. 991,584 45

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

## A. Service ordinaire :

Exercice 1896 . . . . . fr. 25,657,262 »  
— 1897 . . . . . 25,576,570 »

DIMINUTION. . . . . fr. 80,692 »

## B. Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1896 . . . . . fr. 1,766,707 45  
— 1897 . . . . . 885,815 »

DIMINUTION. . . . . fr. 910,892 45

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1897 s'élevaient à . . . . . fr. 25,800,662 »

Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . . 26,452,385 »

Soit une augmentation de . . . . . fr. 651,723 »

La somme de 651,723 francs se répartit comme il suit :

Augmentation sur le service ordinaire. . . . . fr. 375,908 »  
— les dépenses exceptionnelles. . . . . 255,815 »

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 651,723 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	486,200	»
— — — primitif . . . .	468,200	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	18,000	»

Cette augmentation n'est qu'apparente; elle est inscrite au Budget de 1896 par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896).

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 8. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	221,000	»
— — — primitif . . . .	210,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	11,000	»

L'accroissement annuel des pensions de veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux, rend nécessaire l'augmentation sollicitée qui porterait de 128,000 à 139,000 francs le crédit du littéra *b* de cet article.

Toutefois, l'augmentation n'est en réalité que de 6,000 francs, le crédit de l'article 8 du Budget de 1896 ayant été augmenté de 5,000 francs par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896).

ART. 9. — *Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	300	»
— — — primitif . . . .	425	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	125	»

Par suite d'extinction, la somme nécessaire pour 1897 se réduit à 300 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	43,500 »
— — — primitif . . . .	40,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	3,500 »

On évalue à 43,500 francs la somme nécessaire pour permettre l'exécution de l'article 4, 4<sup>e</sup> de la loi du 30 mars 1861, prescrivant à l'État d'allouer annuellement à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux un subside égal à 2 % de la somme totale des traitements des secrétaires du royaume qui participent à la caisse.

En 1896, ce subside s'est élevé à 42,633 francs.

ART. 11. — *Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	3,771 »
— — — primitif . . . .	4,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	729 »

La somme de 3,771 francs représente le montant exact des charges incombant actuellement à ce crédit.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 13. — *Commission centrale de statistique; jetons de présence des membres, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	4,500 »
— — — primitif . . . .	3,300 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,200 »

L'insuffisance de ce crédit provient, d'une part, de l'augmentation du nombre, porté à dix-sept, des membres de la Commission centrale de statistique; d'autre part, de l'accroissement de la tâche incombant à celle-ci depuis qu'on a décidé de lui soumettre, dans un but de centralisation, tous les projets de réglementation, de cadres, de formulaires, de questionnaires concernant des statistiques à dresser par chacun des huit départements ministériels.

L'augmentation de crédit sollicitée est inscrite en accroissement du littéra a des développements sur lequel s'imputent les jetons de présence de ladite Commission.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	8,600 »
— — — primitif . . . .	12,600 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	4,000 »

ART. 16 (nouveau). — *Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	4,800 »
— — — primitif . . . .	»
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	4,800 »

Les articles 15 et 16 remplacent l'article 15 du projet de Budget primitif, ainsi libellé :

*Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures . . . . . fr. 12,600 »*

Cette division est commandée par la séparation, reconnue nécessaire, du service de la statistique générale et du service de la bibliothèque de statistique. Le crédit affecté au second de ces services (4,800 francs) est établi d'après les chiffres de dépenses du dernier exercice définitivement clos.

Quant à l'allocation réservée à l'article 15, elle s'élève à 8,600 francs et dépasse donc de 800 francs la différence entre l'ancien crédit de cet article (12,600 francs) et le crédit du nouvel article 16 (4,800 francs). Cette augmentation est devenue indispensable par suite de l'accroissement du travail imposé à la commission centrale de statistique et qui a sa répercussion sur les travaux prévus à l'article 15.

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

On propose de distraire de ce chapitre les Affaires électorales, pour en faire l'objet d'un chapitre spécial.

C'est une conséquence de la création de l'Administration des Affaires électorales et de la Statistique générale, distincte de l'Administration des Affaires provinciales et communales. (Arrêté royal du 25 mai 1895.)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chapitre IV serait exclusivement réservé aux crédits dont la gestion incombe à l'Administration des Affaires provinciales et communales et comprendrait les articles 16 à 20 du projet de Budget primitif, devenus les articles 17 à 21 du présent projet, ainsi que l'article 53 (art. 22 du projet actuel), consacré aux « frais de célébration des fêtes nationales » et formant aujourd'hui à lui seul un chapitre du Budget (ancien chapitre VII).

ART. 21. — *Frais de route et de tournées, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	50,000 »
— — — primitif . . . . .	47,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	3,000 »

Cette augmentation figure au Budget de 1896; elle y est inscrite sous forme de crédit supplémentaire, conformément à la loi du 26 juin 1896.

## CHAPITRE V.

## AFFAIRES ÉLECTORALES.

Ce nouveau chapitre comprendrait, avec les modifications et additions indiquées ci-après, les articles 21 à 23 du projet de Budget primitif, ainsi libellés :

ART. 21. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1<sup>er</sup> juin 1897. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires électorales . . . . . fr. 40,000 »*

ART. 22. — *Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 74 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections . . . . . fr. 23,000 »*

ART. 23. — *Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif). . . . . fr. 40,000 »*

Les deux premiers de ces articles renferment l'un et l'autre des objets très distincts dont la réunion ne semble pas justifiée. Une division est rationnelle et l'on propose de supprimer :

1° A l'article 21 (art. 23 du présent projet), les « frais d'impression ;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires électorales » ;

2° A l'article 22 (art. 24 du présent projet), les « frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections ».

Ces deux postes seraient réunis en un seul sous un article spécial — art. 23 — qui comprendrait en outre, sans augmentation de charge, une mention nouvelle : *Frais de correspondances télégraphiques*, destinée à permettre l'imputation sur cet article du coût des télégrammes lancés par les présidents des bureaux électoraux pour faire connaître les résultats des élections.

C'est également sur le crédit de cet article que seront payées, en 1897, les dépenses auxquelles donnera lieu la revision, ordonnée par la loi du 12 juin 1896, de la loi électorale provinciale et notamment l'impression d'un volume contenant les différentes lois électorales, volume qui sera envoyé à toutes les administrations communales du royaume.

Les allocations renseignées ci-dessous suffiront néanmoins à assurer les services prévus par les articles 23 à 25.

**ART. 23.** — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1<sup>er</sup> juin 1897. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	20,000 »
— — — primitif . . . .	40,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	20,000 »

**ART. 24.** — *Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	18,000 »
— — — primitif . . . .	25,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	7,000 »

**ART. 25 (nouveau).** — *Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	20,000 »
— — — primitif . . . .	» »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	20,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit que cette augmentation constitue, en réalité, un transfert d'une partie des crédits des deux articles précédents. Il résulte même de la combinaison proposée une diminution de crédit de 7,000 francs sur l'ensemble des articles 22 à 24.

ART. 27 (nouveau). — *Frais à rembourser au département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	1,000 »
— — — primitif . . . . .	»
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,000 »

Cette dépense n'est pas nouvelle. Elle a fait l'objet de deux crédits supplémentaires : l'un, de 20,000 francs, au Budget de l'exercice 1895; l'autre, de 3,000 francs, au Budget de 1896.

Aucune élection pour le renouvellement partiel des Chambres législatives, des conseils provinciaux ou des conseils communaux ne devant avoir lieu en 1897, une somme de 1,000 francs paraît suffisante pour cette année. Il n'y a à prévoir, en effet, que les élections partielles qui résulteraient de démissions ou de décès.

## CHAPITRE VII.

## GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 33. — *Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, etc. (y compris 4,500 francs en charge temporaire).*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	15,000 »
— — — primitif . . . . .	10,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	4,500 »

La transformation de l'armement des corps spéciaux de la garde civique a nécessité des modifications assez notables aux objets d'équipement de ces corps.

Il est à prévoir que le crédit de l'article 33 sera insuffisant pour couvrir les dépenses à liquider de ce chef en 1897.

L'augmentation proposée est temporaire et ne sera pas renouvelée.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

**ART. 37 (nouveau).** — *Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	20,000 »
— — — primitif . . . . .	»
<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	20,000 »

Le Gouvernement propose de favoriser, au moyen de subsides, l'acquisition de matériel d'incendie et le remplacement de matériel hors d'usage, ainsi que l'équipement de sapeurs-pompiers volontaires par les communes rurales dont les ressources sont trop restreintes pour supporter ces frais.

L'organisation de réunions fédérales des corps de sapeurs-pompiers serait également facilitée par l'octroi de subsides de l'État.

Le Gouvernement adopterait pour règle d'intervenir dans l'acquisition de pompes à incendie, d'engins de sauvetage et d'uniformes, pour un tiers ou pour la moitié des frais, selon la partie de la dépense que le Budget des communes permettrait de couvrir.

L'introduction au Budget du nouvel article 37 rend nécessaire l'adjonction des mots *et corps de sapeurs-pompiers* au titre du chapitre VII.

## CHAPITRE IX.

## LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

**ART. 40.** — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	280,900 »
— — — primitif . . . . .	310,000 »
<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	29,100 »

La décomposition détaillée de ce crédit, renseignée pour la première fois aux développements du présent projet de Budget, est établie d'après la situation actuelle. Elle prouve qu'une somme de 280,900 francs sera suffisante pour l'année 1897. La mention : *crédit non limitatif*, qui suivait le texte de cet article, peut donc disparaître.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE X.

## SCIENCES ET LETTRES.

ART. 41. — *Subsides et encouragements littéraires, etc. Office international de bibliographie : rédaction et administration.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	195,400 »
— — — primitif . . . .	161,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	34,000 »

Cette augmentation n'est qu'apparente; elle est inscrite au Budget de 1896 par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896). Aucune modification ne doit être apportée à la répartition qui a été faite de cette somme conformément à la note insérée à la suite de l'exposé des motifs du projet de loi allouant des crédits supplémentaires, etc., aux Budgets des exercices 1895 et 1896. (*Doc. parl.*, Chambre des Représentants, séance du 29 mai 1896, n° 224, p. 55.) Il y a donc lieu de compléter comme il suit le libellé de l'art. 41 : *Office international de bibliographie : rédaction et administration.*

ART. 42. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique : traitements, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	105,900 »
— — — primitif . . . .	115,100 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	9,200 »

La publication d'une collection des grands écrivains du pays, ainsi que la publication de la correspondance du cardinal de Granvelle étant terminées, les littéras *b* et *e* du projet de Budget primitif peuvent être supprimés. Les crédits affectés à ces publications s'élevaient respectivement à 3.200 et à 6,000 francs, soit ensemble à 9,200 francs.

ART. 44. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	72,900 »
— — — primitif . . . .	65,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . .	7,400 »

L'augmentation dont il s'agit est demandée à l'effet de pouvoir accorder une amélioration de position à plusieurs agents méritants, dont le traitement n'a pas varié depuis nombre d'années.

ART. 47. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.*  
(Y compris 6,250 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	106,250 »
— — — primitif . . . .	100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	6,250 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation n'est qu'apparente; elle est inscrite au Budget de 1896 par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896) et représente le deuxième quart de la somme de 25,000 francs reconnue nécessaire, afin de permettre de procéder à la réparation des reliures d'un certain nombre de volumes faisant partie des collections de la Bibliothèque royale.

ART. 48. — *Musée royal d'histoire naturelle : personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	96,300 »
— — — primitif . . . .	95,300 »
	AUGMENTATION. . . 1,000 »

Cette augmentation est demandée à l'effet de pouvoir accorder à deux conservateurs ainsi qu'à trois élèves préparateurs, une majoration réglementaire de traitement.

ART. 50. — *Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	63,600 »
— — — primitif . . . .	62,100 »
	AUGMENTATION. . . 5,500 »

Cette augmentation est demandée à l'effet de pouvoir accorder, conformément au règlement, une amélioration de position à plusieurs fonctionnaires et employés.

ART. 52. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	64,550 »
— — — primitif . . . .	63,550 »
	AUGMENTATION. . . fr. 1,200 »

Cette augmentation est demandée à l'effet de pouvoir accorder, conformément au règlement, une amélioration de position à plusieurs fonctionnaires et employés.

ART. 53. — *Frais de publication des inventaires des archives, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	14,700 »
— — — primitif . . . .	15,200 »
	DIMINUTION. . . fr. 500 »

Le crédit du littéra *a* doit être augmenté d'une somme de 1,000 francs représentant la part de l'État — soit la moitié — dans le paiement des contributions et des prix de location du local provisoire affecté au nouveau

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

dépôt d'Anvers; mais l'inspection des archives communales étant sur le point d'être terminée, le crédit du littéra c peut être diminué d'une somme de 1,500 francs et réduit à 2,000 francs, d'où une diminution de 500 francs sur l'ensemble de l'article.

## CHAPITRE XI.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 57. — *Traitements du personnel enseignant, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr. 1,459,877	»
— — — — — primitif . . .	1,409,051	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr. 50,826	»

Cette augmentation comprend :

1° Une somme de 23,850 francs, représentant la différence entre le crédit demandé par le projet de Budget primitif et le crédit alloué par la Législature au Budget de l'exercice 1896 (loi du 26 juin 1896);

2° Une somme de 9,750 francs, destinée à couvrir les frais à résulter, en 1897, de l'augmentation du nombre des toges dans les facultés de droit et de médecine des Universités de l'État. Le premier quart de la dépense totale, évaluée à 13,000 francs, a déjà été alloué au Budget de l'exercice 1896;

3° Une somme de 12,000 francs, destinée à l'amélioration de la position des membres du personnel administratif inférieur des Universités de l'État. Ces agents, qui jouissent d'émoluments très modestes, fixés d'après un barème établi en 1879, méritent, à tous égards, que la Législature s'intéresse à leur sort. Le crédit sollicité permettrait d'augmenter les traitements de tous les agents dont les émoluments s'élèvent actuellement à 1,600 francs au maximum;

4° Une somme de 1,310 francs, montant des augmentations de traitement accordées par le Département de l'Agriculture et des Travaux publics à certains agents du corps des Ponts et Chaussées détachés à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand;

5° Une somme de 1,416 francs, à transférer de l'article 96 du Budget pour permettre la régularisation de la position d'un répétiteur à l'École susdite;

6° Une somme de 2,500 francs, qui permettra d'accorder, en 1897, des augmentations réglementaires de traitement aux membres du personnel de l'Université de Gand.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances y compris le service des cliniques, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . . fr.	393,440 »
— — — — primitif . . . . .	355,540 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	41,900 »

Depuis que les cliniques universitaires ont été transférées dans le nouvel hôpital, à Liège, les frais d'éclairage, de chauffage et de distribution d'eau ont été augmentés en proportion de l'étendue des locaux récemment édifiés et de l'accroissement donné aux importants services qui s'y trouvent réunis.

L'expérience d'une année a démontré que, de ce chef, une majoration de crédit de 15,000 francs était indispensable.

D'autre part, le Gouvernement a reconnu la nécessité d'augmenter de 10,000 francs (5,000 francs par Université) les subsides annuels accordés aux bibliothèques universitaires.

Enfin, une somme de 10,500 francs est sollicitée pour permettre d'augmenter les subsides attribués à la clinique chirurgicale de l'Université de Liège, ainsi qu'aux laboratoires pharmaco-dynamique, de thérapeutique et de chimie de l'Université de Gand, et d'accorder les ressources nécessaires pour le fonctionnement régulier des laboratoires de physico-chimie et de mécanique appliquée de cette dernière Université.

Indépendamment des crédits dont il s'agit, l'augmentation de 41,900 francs comprend encore une somme de 6,400 francs, portée par voie de crédit supplémentaire au Budget de l'exercice 1896 (loi du 26 juin 1896).

ART. 65. — *Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé . . . . fr.	1,000 »
— — — — primitif . . . . .	2,000 »
<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	1,000 »

Le titulaire ayant été remplacé, le Gouvernement a réduit à 1,000 francs le montant de l'indemnité affectée à l'emploi dont il s'agit.

ART. 67. — *Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé . . . . fr.	21,000 »
— — — — primitif . . . . .	14,000 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000 »

Cette augmentation n'est qu'apparente; elle a été inscrite par voie de crédit supplémentaire au Budget de 1896 (loi du 26 juin 1896).

## NOTE PRELIMINAIRE.

## CHAPITRE XII.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 80 (nouveau). — *Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. — Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séances et de vacation. — Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	6,000	»
— — — primitif . . . . .	»	
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	6,000	»

Ce crédit, inscrit pour la première fois, par voie de crédit supplémentaire, au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (exercice 1896, article 76<sup>bis</sup>) par la loi du 26 juin 1896, sera nécessaire pendant trois ou quatre ans.

Les mesures d'organisation de cours temporaires d'ouvrages manuels à l'usage des régentes d'écoles moyennes de filles ont été prises par l'arrêté royal du 3 juillet 1896 et par l'arrêté ministériel du 4 du même mois, publiés au *Moniteur* du 17 juillet.

ART. 81. — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royales, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	3,539,064	»
— — — primitif . . . . .	3,423,664	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	115,400	»

Cette somme de 115,400 francs permettrait d'accorder les augmentations de traitements prévues par les arrêtés organiques.

Elle se décompose comme suit :

A. Augmentations réglementaires :

Athénées royales :

40 professeurs . . . . . fr.	10,300	»
6 surveillants . . . . .	1,200	»
ENSEMBLE. . . fr.	<hr/>	11,500

Écoles moyennes de l'État pour garçons :

9 directeurs . . . . . fr.	4,500	»
9 régents . . . . .	1,800	»
6 instituteurs. . . . .	1,200	»
ENSEMBLE. . . fr.	<hr/>	7,500

A REPORTER. . . fr.	19,000	»
---------------------	--------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	19,000 »
Écoles moyennes de l'État pour filles :		
1 directrice . . . . .	. fr.	500 »
6 régentes . . . . .		1,200 »
9 institutrices. . . . .		1,800 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>3,500 »</u>
	TOTAL. . . fr.	<u>22,500 »</u>
B. Augmentations dites facultatives :		
Athénées royaux :		
34 professeurs (maximum de la 1 <sup>re</sup> classe). fr.		13,600 »
124 — (minimum — ) . . . . .		37,200 »
2 surveillants ( — — ) . . . . .		400 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>51,200 »</u>
Écoles moyennes de l'État pour garçons :		
34 régents (maximum de la 1 <sup>re</sup> classe. . . fr.		10,800 »
18 — (minimum — ) . . . . .		1,800 »
44 instituteurs (maximum de la 1 <sup>re</sup> classe;. . .		8,800 »
16 — (minimum — ) . . . . .		3,200 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>24,600 »</u>
Écoles moyennes de l'État pour filles :		
26 régentes (maximum de la 1 <sup>re</sup> classe). . fr.		5,200 »
7 — (minimum — ) . . . . .		700 »
45 institutrices (maximum de la 1 <sup>re</sup> classe) .		9,000 »
11 — (minimum — ) . . . . .		2,200 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>17,100 »</u>
	TOTAL. . . fr.	<u>92,900 »</u>

## RÉCAPITULATION.

Augmentations réglementaires . . . . .	. fr.	22,500 »
— dites facultatives . . . . .		92,900 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>115,400 »</u>

L'augmentation sollicitée permettrait d'apurer complètement la situation.

Il est à remarquer que le plus grand nombre des titulaires auxquels il s'agit d'accorder les augmentations dites facultatives, compteront, au 1<sup>er</sup> janvier 1897, cinq et six années de services au même traitement. alors qu'aux termes des arrêtés organiques ces augmentations peuvent être octroyées après trois années de grade.

Il est encore à observer que les augmentations facultatives (passage à la 1<sup>re</sup> classe minimum et obtention du maximum de cette classe) ne sont allouées qu'aux seuls professeurs qui ont fait preuve de mérite et de capacité; ces augmentations sont donc, pour les intéressés, la récompense de leur zèle et de leur travail et l'on ne saurait en ajourner indéfiniment l'octroi.

Le Gouvernement a cru, pour ces motifs, devoir porter les crédits affectés au service ordinaire des athénées et des écoles moyennes de l'État à un

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

chiffre suffisant pour qu'il soit possible de faire face aux besoins de l'exercice 1897 tels qu'ils découlent des lois et des arrêtés organiques.

ART. 84. — *Établissements communaux, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	155,411 »
— — — primitif . . . . .	157,923 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	2,514 »

La réduction provient de la remise en activité d'un certain nombre de professeurs en disponibilité de l'ancien collège communal d'Ypres.

La part d'intervention de l'État dans les traitements d'attente restant à servir ne comporte plus qu'une somme de 1,040 francs, qui forme le crédit du littéra *b* de cet article.

## CHAPITRE XIII.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 94. — *Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	194,800 »
— — — primitif . . . . .	150,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	44,800 »

Le nombre des écoles soumises au régime de l'inspection scolaire s'est très notablement accru depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi organique de l'enseignement primaire. Les voyages à faire par les membres de l'inspection seront donc beaucoup plus nombreux que par le passé, et le Gouvernement a reconnu la nécessité de modifier, pour l'année 1897, les articles 13 et 14 du règlement général concernant l'inspection scolaire, de telle manière que les indemnités et frais de route et de séjour des inspecteurs cantonaux et des inspectrices déléguées puissent s'élever, par trimestre, pour les premiers, à 375 francs (au lieu de 300), pour les dernières, à 400 francs (au lieu de 300).

Cette modification entraîne une augmentation de crédit de 30,000 francs, calculée ainsi :

300 francs par inspecteur cantonal, soit pour 76 inspecteurs cantonaux . . . . . fr.	22,800 »
400 francs par inspectrice déléguée, soit pour les 18 inspectrices déléguées . . . . .	7,200 »

ENSEMBLE. . . fr.	30,000 »
-------------------	----------

Si l'on ajoute à cette somme celle de . . . . .	14,800 »
dont ce crédit a été augmenté par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896), on obtient le total de l'augmentation sollicitée pour 1897, soit . . . . . fr.	44,800 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 95. — *Traitements des inspecteurs diocésains principaux, etc. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	98,000 »
— — — primitif . . . .	97,200 »
AUGMENTATION. . . fr.	800 »

Cette augmentation n'est qu'apparente; elle est inscrite au Budget de 1896 par voie de crédit supplémentaire (loi du 26 juin 1896). Elle est destinée à payer les frais que pourra occasionner l'inspection religieuse des cultes protestant et israélite.

Le libellé de l'article 95 a été complété par le texte suivant, qui fait l'objet d'un littéra spécial : *Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.*

ART. 96. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux, etc.*

Une augmentation de crédit de 4,000 francs, à inscrire au littéra *d* de cet article, est indispensable pour permettre d'accorder aux instituteurs et aux institutrices des écoles d'application, les améliorations de position prévues par l'arrêté royal du 21 janvier 1895 (*Bulletin du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique*, 1895, I, p. 8). Mais cette augmentation est compensée par une diminution, reconnue possible, du poste du littéra *b*, relatif aux traitements de disponibilité. La somme de 4,000 francs, dont est ainsi réduit le littéra *b*, comprend celle de 4,416 francs dont le transfert est proposé à l'article 57, pour permettre la régularisation de la position d'un répétiteur à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand.

Si des classes gardiennes nouvelles étaient annexées aux écoles normales d'institutrices, conformément à l'article 8 du règlement général du 4 septembre 1896 (*Moniteur* du 6 septembre), il y aurait lieu d'augmenter le crédit destiné au service des écoles d'application.

ART. 97. — *Frais des jurys d'admission, etc. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.*

Un arrêté royal du 20 juin 1896, publié au *Moniteur* du 26 juin, a converti les sections normales primaires de l'État en écoles normales primaires. Les mots « et les sections normales » doivent donc disparaître du libellé de l'article. (Il en est de même des mots « et sections » qui figurent actuellement dans le texte des art. 99 et 100.)

D'autre part, il y a lieu de maintenir, en 1897, le texte de l'article 97, complété comme suit, pour l'exercice 1896, par la loi du 26 juin 1896 : *Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.*

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Enfin, le Gouvernement a décidé de rétablir, à partir de 1897, l'examen d'institutrice gardienne. Il y aura lieu, dans ce but, d'instituer deux jurys, dont les frais tomberont à charge de l'État. Le crédit actuel de l'article 97 pourra être maintenu, mais il faudra ajouter au libellé de cet article les mots suivants : *Frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.*

ART. 106. — *Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés.*

La rédaction proposée est plus précise que le texte actuel, ainsi libellé :

*Part de l'État dans les augmentations périodiques légales de traitement à accorder à un certain nombre d'instituteurs communaux ou adoptés.*

ART. 108. — *Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	298,000 »
— — — primitif . . . .	285,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	13,000 »

Malgré cette augmentation, le crédit de l'article 108 est inférieur de 137,000 francs à celui qui a été voté pour l'exercice 1896.

ART. 109 (nouveau). — *Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	30,000 »
— — — primitif . . . .	»
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	30,000 »

Ce crédit a déjà été rattaché au Budget de l'exercice 1896 par la loi du 26 juin 1896.

ART. 111. — *Musée scolaire national : personnel, etc,*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	6,700 »
— — — primitif . . . .	4,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	2,200 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 112. — *Musée scolaire national : matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	6,800 »
— — — primitif . . . .	9,000 »
DIMINUTION. . . fr.	2,200 »

Le transfert proposé a pour but de permettre au Gouvernement de régulariser la position de deux agents dont le salaire a jusqu'à présent été imputé sur le crédit destiné à couvrir les frais d'administration du Musée.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XV.

## SERVICES DIVERS.

ART. 115 (nouveau). — *Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg.*

Crédit demandé : 45,000 francs.

De ce crédit, une somme de 30,000 francs sera affectée à l'ameublement d'une partie des nouveaux locaux de l'hôtel provincial de la Flandre orientale, et 15,000 francs seront employés pour continuer l'ameublement de l'hôtel provincial du Limbourg.

ART. 116 (nouveau). — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 170,815 francs.

Ce crédit se subdivise comme il suit :

*Université de Gand.*

1° Achèvement du laboratoire de mécanique appliquée . fr.	81,000 »
2° Institut anatomique : mobilier, outillage scientifique, distribution d'eau et de gaz . . . . .	10,000 »
3° Agrandissement du laboratoire d'histologie et d'embryologie . . . . .	5,250 »
4° Forage d'un puits artésien (1 <sup>er</sup> acompte) . . . . .	2,500 »
5° Outillage scientifique du laboratoire de chimie (doctorat)	2,500 »
6° Acquisition d'une collection d'antiquités américaines (2 <sup>e</sup> acompte). Le solde, s'élevant à 1,000 francs, est payable en 1898 . . . . .	1,500 »
7° Installation de prises d'eau à la bibliothèque . . . . .	1,500 »
A REPORTER. . . fr.	104,250 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Université de Liège.*

	REPORT. . . fr.	104,250 »
1°	Chaufferie au gaz du bâtiment <i>B</i> . . . . .	7,000 »
2°	Réparations à la chaufferie de l'Institut botanique. . .	2,285 »
3°	— — — de physiologie . . . . .	3,000 »
4°	Travaux complémentaires à l'auditoire de l'Institut de mécanique. . . . .	2,100 »
5°	Travaux complémentaires au laboratoire de thérapeu- tique. . . . .	1,980 »
6°	Travaux complémentaires à différents bâtiments univer- sitaires (canalisation d'égouts, pavage, grillages, etc.) .	9,500 »
7°	Ameublement de l'hôpital clinique . . . . .	11,200 »
8°	— du bâtiment <i>B</i> (dernier acompte) . . . . .	10,000 »
9°	— des locaux nouvellement affectés à la biblio- thèque . . . . .	5,000 »
10°	Ameublement de neuf salles pour le service de la chimie analytique . . . . .	2,000 »
11°	Ameublement et outillage d'une salle d'autopsie pour le service d'aliénés décédés . . . . .	1,500 »
12°	Outillage scientifique du laboratoire de pathologie géné- rale . . . . .	4,000 »
13°	Outillage scientifique du laboratoire de thérapeutique . .	2,500 »
14°	— — d'anatomie comparée. . . . .	500 »
15°	— de la clinique laryngologique. . . . .	1,000 »
16°	Installation de l'électricité à l'Institut de physique. . .	3,000 »
	TOTAL . . fr.	170,815 »

ART. 118. — *Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Pour l'exécution d'un arrêté royal du 29 septembre 1881, la ville d'Arlon devait fournir les terrains nécessaires à la construction d'une école normale d'institutrices.

Une convention intervint entre l'État et la ville à ce sujet.

Les terrains furent acquis en 1882 et 1883 par la ville d'Arlon et mis, en 1883, à la disposition de l'État qui s'est refusé à en prendre possession.

Depuis, l'affaire est en instance devant les tribunaux.

Pour terminer le litige, l'État a fait une convention avec la ville d'Arlon, qui accepte — à titre de transaction — une indemnité de 40,000 francs, et c'est pour régler cette indemnité que le crédit est sollicité.

De son côté, la ville s'engage à faire construire une rue sur les terrains dont il s'agit.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

---

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt-cinq millions cinq cent soixante-seize mille cinq cent soixante-dix francs. fr.	25,576,570	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit cent cinquante-cinq mille huit cent quinze francs . . . . .	853,815	»
	<hr/>	
Ensemble à la somme de vingt-six millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq francs . . . . fr.	26,432,585	»

conformément au tableau ci-annexé.

(114)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1897.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	486,200 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	61,000 •	592,950 •
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	4,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .	18,050 •	
6	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	2,700 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1897 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .	61,650 •	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1897.	221,000 •	428,021 •
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1897 . . . . .	300 •	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	43,500 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .	3,771 •	
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>		<b>350,221 •</b>	<b>1,021,571 •</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	350,221 *	1,021,571 *
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse . . . . .	98,400 *	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire . . . . .	4,500 *	
14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale Traductions . . . . .	4,900 *	22,800 *
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale . . . . .	8,600 *	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque . . . . .	4,800 *	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.</b>			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	449,800 *	
18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers . . . . . 114,500 * — de Brabant . . . . . 151,170 * — de la Flandre occidentale . . . . . 150,135 * — de la Flandre orientale . . . . . 152,620 * — de Hainaut . . . . . 137,090 * — de Liège . . . . . 127,600 * — de Limbourg . . . . . 86,640 * — de Luxembourg . . . . . 85,150 * — de Namur . . . . . 100,000 *	1,108,660 *	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires . . . . .	15,755 *	
	Organisation des offices provinciaux du travail . . . . .	50,000 *	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>1,558,460 *</b>	<b>1,044,571 *</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,558,460 *	1,044,371 *
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers . . . . . 27,000 *		
	— de Brabant . . . . . 27,000 *		
	— de la Flandre occidentale . . . . . 27,000 *		
	— de la Flandre orientale . . . . . 27,000 *		
	— de Hainaut . . . . . 31,000 *	235,900 *	
	— de Liège . . . . . 31,500 *		
	— de Limbourg . . . . . 20,700 *		
	— de Luxembourg . . . . . 20,700 *		
	— de Namur . . . . . 24,000 *		2,524,260 *
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires . . . . . 211,500 *		
	Frais de bureau . . . . . 43,400 *	445,900 *	
	Traitements des employés . . . . . 191,000 *		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales . . . . .	50,000 *	
22	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .	34,000 *	
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>AFFAIRES ÉLECTORALES.</b>		
23	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> juin 1897. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. . . . .	20,000 *	
24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral . . . . .	18,000 *	
25	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales . . . . .	20,000 *	99,000 *
26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif) . . . . .	40,000 *	
27	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État . . . . .	1,000 *	
	<b>A REPORTER.</b> . . . fr.	•	3,407,651 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,467,631 •
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>MILICE.</b>		
28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions. . . . .	120,000 •	
29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses. . . . .	20,000 •	140,000 •
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<b>GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>		
30	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. . . . .	21,800 •	
31	Inspection générale et commandements supérieurs: frais de bureau. . . . .	500 •	
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .	7,500 •	
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures (y compris 4,500 francs en charge temporaire) . . . . .	15,000 •	
34	Tir national: personnel permanent. . . . .	21,760 •	158,000 •
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie. . . . .	29,340 •	
36	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir. . . . .	45,000 •	
37	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. . . . .	20,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,766,531 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	. . . . .	5,760,531 .
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
38	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . . . .	17,000 .	} 20,000 .
39	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes. . . . .	3,000 .	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
40	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles . . . . .	280,900 .	280,900 .
<b>CHAPITRE X.</b>			
SCIENCES ET LETTRES.			
41	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration . . . . .	195,100 .	
	A REPORTER. . . . . fr.	195,100 .	4,067,431 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	195,100 »	4,067,431 »
42	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des académies; frais divers. Subsidés extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale.	105,900 »	
43	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande . . . . .	50,000 »	
44	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service. . . . .	72,900 »	
45	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .	55,000 »	
46	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général . . . . .	96,900 »	
47	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire) . . . . .	106,250 »	
48	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections . . . . .	96,300 »	
49	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . . . . .	52,250 »	955,650 »
50	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel . . . . .	65,600 »	
51	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique . . . . .	10,200 »	
52	Archives de l'État dans les provinces : personnel . . . . .	64,550 »	
53	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales . . . . .	14,700 »	
54	Échanges littéraires internationaux . . . . .	10,000 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>		
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . . . .	1,000 »	
56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. . . . .	2,000 »	
57	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	1,459,877 »	
58	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège. . . . .	595,440 »	
	À REPORTER. . . . . fr	1,858,317 »	5,023,081 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	1,858,517 »	5,023,081 »
59	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
60	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys . . . . .	60,000 »	
61	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation . . . . .	5,000 »	
62	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894 . . . . .	11,000 »	2,084,817 »
63	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. . . . .	1,500 »	
64	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission . . . . .	4,000 »	
65	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis. . . . .	1,000 »	
66	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités . . . . .	12,000 »	
67	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	21,000 »	
<b>CHAPITRE XII.</b>			
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>			
68	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . . . .	2,000 »	
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	4,000 »	
70	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	29,500 »	
71	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau . . . . .	12,800 »	
72	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur . . . . .	7,000 »	
73	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour . . . . . (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
74	Inspection des cours de dessin : traitements . . . . .	8,000 »	
75	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour . . . . .	4,000 »	
	<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>70,100 »</b>	<b>7,107,898 »</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	70,100 *	7,107,898 *
76	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement . . . . .	83,000 *	
77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège . . . . .	11,000 *	
78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	60,000 *	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel . . . . .	2,500 *	
80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000 *	
81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles) . . . . .	3,539,064 *	
82	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers . . . . .	4,000 *	4,170,072 *
83	Écoles moyennes : bourses . . . . .	33,000 *	
84	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé . . . . .	155,411 *	
85	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides . . . . .	32,000 *	
86	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	29,700 *	
87	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . . . . .	2,000 *	
88	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements . . . . .	132,197 *	
89	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen . . . . .	9,200 *	
	À REPORTER . . . . . fr.	4,169,172 *	11,278,670 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,169,172 •	11,278,570 •
90	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses . . . . .	1,500 •	
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>		
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire. . . . .	2,000 •	
92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .	5,800 •	
93	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. . . . .	415,500 •	
94	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 <sup>o</sup> aux inspecteurs principaux; 2 <sup>o</sup> aux inspecteurs cantonaux; 3 <sup>o</sup> aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .	194,800 •	
95	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite . . . . .	98,000 •	14,292,000 •
96	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . . . .	811,650 •	
97	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'art. 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne . . . . .	20,000 •	
98	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000 •	
99	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État . . . . .	70,950 •	
100	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. . . . .	200,000 •	
	<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	1,822,700 •	25,570,570 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	1,822,700 .	25,570,570 .
101	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers. . . . .	131,800 .	
102	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .	100,000 .	
103	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsides à répartir, conformément aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. . . . .	9,200,000 .	
104	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895: 1 <sup>o</sup> aux communes; 2 <sup>o</sup> aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 <sup>e</sup> alinéa de l'article susmentionné. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 103 à l'article 104 et vice versa). . . . .	1,000,000 .	
105	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons. . . . .	20,000 .	
106	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés. . . . .	500,000 .	
107	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés. . . . .	125,000 .	
108	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1897 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. . . . .	298,000 .	
109	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial. . . . .	50,000 .	
110	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. . . . .	1,200,000 .	
111	Musée scolaire national: personnel; traitements et indemnités. . . . .	6,700 .	
112	Musée scolaire national: matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . . . .	6,800 .	
113	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire. . . . .	51,000 .	
	À REPORTER. . . . . fr.	.	25,570,570 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . .fr.	»	25,570,570 »
	<b>CHAPITRE XIV. DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
114	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	6,000 »	6,000 »
	TOTAL . . . . .fr.	»	25,576,570 »
	<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
	<b>CHAPITRE XV. SERVICES DIVERS.</b>		
115	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg . . . . .	45,000 »	} 855,815 »
116	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires . . . . .	170,815 »	
117	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires . . . . .	600,000 »	
118	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis, en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices . . . . .	40,000 »	
	ENSEMBLE . . . . .fr.		26,432,385 »

(126)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**ET**

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1897.**

---

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.</b>				
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	»	Traitement du ministre . . . . .		
a.	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . . 481,200 »		
		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
		1	12,000	12,000 »
		3	9,000 à 11,000	30,000 »
		7	7,000 à 9,000	52,100 »
		8	5,500 à 6,500	48,000 »
		12	4,200 à 5,000	58,900 »
		1	4,200	4,200 »
		21	3,200 à 4,400	81,800 »
		18	2,200 à 3,000	49,600 »
2	»	16	2,200 à 2,600	39,520 »
		2	2,000	4,000 »
		8	1,400 et 1,500	11,000 »
		4	2,500	10,000 »
		9	1,900 et 2,100	18,500 »
		6	1,600 et 1,800	10,400 »
		3	1,200 et 1,500	3,800 »
		9	1,200 et 1,400	12,200 »
		1	800	800 »
		5	800	4,000 »
		12	800 à 1,500	14,100 »
		»	»	900 »
		»	»	12,780 »
		»	»	500 »
		»	»	3,200 »
b.	»	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . 5,000 » (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 56,800 »		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . . 4,200 »		
4	»	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque . . . . .		
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .		
6	»	Frais de route et de séjour; missions . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . .				fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
486,200	486,200	»	»	468,200	489,975 09	
61,000	61,000	»	»	61,000	59,198 48	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,995 14	
18,050	18,050	»	»	18,050	14,856 »	
2,700	2,700	»	»	2,700	2,900 70	
592,950	592,950	»	»	574,950	591,923 41	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1897 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 8 de la loi du 16 mai 1876) . . . . . 82,000 »
	b.	Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1897 . . . . . 159,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1897 . . . . .
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 . . . . .
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
15	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres . . . . . 3,000 »
	b.	Indemnité du membre secrétaire. . . . . 1,500 »
A REPORTER . . . . . f.		

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
61,650	61,630	»	»	76,630	52,000	»
221,000	215,000	6,000	»	210,000	253,502 31	
300	425	»	125	425	425	»
43,500	43,000	»	1,500	40,000	38,719 70	
3,771	4,500	»	729	4,500	4,442	»
98,400	98,400	»	»	98,400	90,475	»
428,621	424,975	6,000	2,354	429,975	419,364 01	
AUGMENTATION. . fr.		3,646				
4,500	3,300	1,200	»	3,300	2,610	»
4,500	3,300	1,200	»	3,300	2,610	»

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
14	a.	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. . . . . 1,650
	b.	Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. — Traductions. . . . . 5,250
15	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. -- Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale — Achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. . . . .
16	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
17	»	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. . . . . 114,500
	b.	— de Brabant. . . . . 151,170
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 130,133
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 132,620
	e.	— de Hainaut . . . . . 137,090
18	f.	— de Liège . . . . . 127,600
	g.	— de Limbourg. . . . . 86,640
	h.	— de Luxembourg . . . . . 85,150
	i.	— de Namur. . . . . 100,000
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires. . . . . 15,755
	k.	Organisation des offices provinciaux du travail. . . . . 50,000

  

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs . . . . .	6,000
Chefs de division . . . . .	4,500 à 5,500
Chefs de bureau . . . . .	3,200 à 4,000
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,300 à 1,600
Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200

A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	5,300	1,200	»	3,300	2,610 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,830 40	
8,600	12,600	»	4,000	12,600	12,598 85	
4,800	»	4,800	»	»	»	
22,800	20,800	6,000	4,000	20,800	20,059 25	
AUGMENTATION. . fr.		2,000				
449,800	449,800	»	»	449,800	444,466 38	
1,108,660	1,108,660	»	»	1,108,660	1,076,246 74	
1,558,460	1,558,460	»	»	1,558,460	1,520,713 12	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		ACROISSMENTION.	DIMINUTION.			
1,558,460	1,558,460	•	•	1,558,460	1,520,715 12	
255,900	255,900	•	•	255,900	254,981 45	
443,900	470,900	•	25,000	470,900	455,548 59	
50,000	50,000	•	•	47,000	48,584 84	
54,000	54,000	•	•	54,000	50,901 23	
2,524,260	2,549,260	•	25,000	2,546,260	2,288,529 25	
DIMINUTION. . . fr.		25,000				
20,000	58,000	•	18,000	58,000	19,181 49	
18,000	25,000	•	7,000	25,000	365,909 95	
20,000	•	20,000	•	•	•	
40,000	150,000	•	110,000	40,000	•	
1,000	3,000	•	2,000	•	•	
99,000	216,000	20,000	157,000	103,000	385,091 44	
DIMINUTION. . . fr.		117,000				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
<b>CHAPITRE VI.</b>														
<b>MILICE.</b>														
28	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions . . . . .												
29	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses . . . . .												
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.														
<b>CHAPITRE VII.</b>														
<b>GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>														
50	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour . . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">7,200</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; text-align: right;"><b>21,800</b></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général . . . . .	10,000	Commandants supérieurs . . . . .	7,200	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale . . . . .	2,800	Frais de route et de séjour . . . . .	1,800	<b>21,800</b>	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
Inspecteur général . . . . .	10,000													
Commandants supérieurs . . . . .	7,200													
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale . . . . .	2,800													
Frais de route et de séjour . . . . .	1,800													
<b>21,800</b>														
51	»	Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau . . . . .												
52	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers . . . . .</td> <td style="text-align: right;">3,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions). . . . .</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; text-align: right;"><b>7,500</b></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur . . . . .	1,200	Garde armurier . . . . .	1,800	Salaires des ouvriers . . . . .	3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions). . . . .	600	<b>7,500</b>	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
Contrôleur . . . . .	1,200													
Garde armurier . . . . .	1,800													
Salaires des ouvriers . . . . .	3,900													
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions). . . . .	600													
<b>7,500</b>														
55	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures. . . . .												
A REPORTER. . . . . fr.														

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AGGMENTATION.	DIMINUTION			
120,000	120,000	»	»	120,000	116,724 23	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,706 57	
140,000	140,000	»	»	140,000	136,430 60	
21,800 »	21,800 »	»	»	21,800 »	21,110 01	
500 »	500 »	»	»	500 »		
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,782 82	
a) 15,000 »	10,500 »	4,500 »	»	10,500 »	10,491 18	a) Y compris 4,500 francs en charge temporaire.
44,800 »	40,300 »	4,500 »	»	40,500 »	38,384 01	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . . fr.														
34	»	Tir national : personnel permanent . . . . .														
		<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur . . . . .</td> <td>1 2,500</td> </tr> <tr> <td>Gardien en chef . . . . .</td> <td>1 1,900</td> </tr> <tr> <td>Gardien adjoint . . . . .</td> <td>1 1,500</td> </tr> <tr> <td>Greffier . . . . .</td> <td>1 1,200</td> </tr> <tr> <td>Marqueurs . . . . .</td> <td>12 14,660</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">21,760</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	Conservateur . . . . .	1 2,500	Gardien en chef . . . . .	1 1,900	Gardien adjoint . . . . .	1 1,500	Greffier . . . . .	1 1,200	Marqueurs . . . . .	12 14,660		21,760
NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.															
Conservateur . . . . .	1 2,500															
Gardien en chef . . . . .	1 1,900															
Gardien adjoint . . . . .	1 1,500															
Greffier . . . . .	1 1,200															
Marqueurs . . . . .	12 14,660															
	21,760															
35	a.	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . . . fr. 7,340 »														
	b.	Frais d'organisation des grands concours annuels; achats de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie. . . . . fr. 22,000 »														
36	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir . . . . .														
37	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompier volontaires; subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompier . . . . .														
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.														
		<b>CHAPITRE VIII.</b>														
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.														
38	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .														
39	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes . . . . .														
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.														
		<b>CHAPITRE IX.</b>														
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.														
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864. fr. 9,600														
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins . . . . . 56,000														
		65,600														
40	b.	Subside à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné . . . . . fr. 300														
	c.	Subsides de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830, nécessaires . . . . . 122,400														
		Subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. . . . . 57,600														
		180,000														
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. . . . . 35,000														
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.														

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
44,800	40,300	4,500	»	40,300	38,584 01	
21,760	21,760	»	»	7,100	7,099 92	
29,340	29,340	»	»	44,000	43,998 82	
45,000	45,000	»	»	45,000	55,155 90	
20,000	»	20,000	»	»	»	
118,900	134,400	24,500	»	134,400	122,616 65	
AUGMENTATION. . fr.		24,500				
17,000	17,000	»	»	17,000	16,954 60	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,465 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,596 60	
280,900	310,000	»	29,100	310,000	575,016 59	
280,900	310,000	»	29,100	310,000	575,016 59	
DIMINUTION . . fr.		29,100				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>SCIENCES ET LETTRES.</b>			
41	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1850 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal (dictionnaire de la langue néerlandaise)</i> . . . . . 43,000 »	
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . . . 4,500 »	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . . 16,600 »	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895 . . . . . 10,000 »	
	e.	Subscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. — Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . — Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses . . . . . 49,800 »	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 44,000 »	
	g.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . . . . . 12,200 »	
	h.	Office international de bibliographie: rédaction et administration . . . . . 15,000 »	
	42	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn . . . . . 77,900 »
		b.	Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. . . . . 20,000 »
c.		Publication d'une biographie nationale. . . . . 8,000 »	
43	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires. . . . . 25,000 »	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande . . . . . 5,000 »	
A REPORTER. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION			
495,100	495,100	»	»	161,100	160,982 82	a) Concours quinquennaux de sciences sociales et de sciences mineralogiques (période transitoire 1893-1896)
105,900	415,100	»	9,200	b) 115,100	100,390 41 b) 8,850 »	b) Ancien article 39, supprimé.
30,000	50,000	»	»	24,400	24,210 49	
351,000	540,200	»	9,200	300,600	294,435 72	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFERENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
331,000	340,200	»	9,200	300,600	294,433 72	
72,900	63,300	7,400	»	63,300	64,499 92	
33,000	33,000	»	»	33,000	33,411 76	
96,900	96,900	»	»	96,900	95,400 »	
(a) 106,250	106,250	»	»	100,000	85,609 01	a) y compris 6,250 francs en charge tempo- raire.
96,300	93,300	1,000	»	93,300	92,200 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	52,249 90	
63,600	62,100	3,500	»	62,100	60,100 »	
10,200	10,200	»	»	10,200	12,150 03	
64,350	66,850	»	2,300	63,350	63,266 42	
14,700	13,200	»	5,500	13,200	11,303 49	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,999 96	
955,650	958,750	11,900	13,000	906,400	874,824 21	
DIMINUTION . . . fr.		3,100				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,994 30	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,994 30	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
57	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité. . . . .
58	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur inspecteur de l'université de Liège . . . . .
59	»	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. . . . .
60	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités; de vacation aux membres des jurys . . . . .
61	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation . . . . .
62	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894. . . . .
63	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. . . . .
64	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission . . . . .
65	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	3,000	>	>	3,000	2,994 30	
1,459,877	1,432,901	26,976	>	1,392,351	1,357,422 10	
395,440	389,940	55,500	>	385,540	382,910 53	
111,000	111,000	>	>	111,000	112,292 75	
60,000	60,000	>	>	60,000	61,845 29	
5,000	5,000	>	>	5,000	6,696 31	
11,000	11,000	>	>	11,000	17,186 20	
1,500	1,500	>	>	1,500	2,228 09	
4,000	4,000	>	>	4,000	4,750 60	
1,000	2,000	>	1,000	2,000	2,000	
2,051,817	1,990,341	62,476	1,000	1,943,391	1,920,325 97	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																						
			Report . . . fr.																					
66	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités . . . . .																						
67	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .																						
	»	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire) . . . . .																						
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.</b>																						
<b>CHAPITRE XII.</b>																								
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>																								
68	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . . . .																						
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .																						
70	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités . . . . .																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">DESIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 10%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} 29,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général . . . . .	1	»	7,500 à 8,500	} 29,300		Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,800	
DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général . . . . .	1	»	7,500 à 8,500	} 29,300																				
Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,800																					
71	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. . . . .																						
72	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur . . . . .																						
73	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.) . . . . .																						
74	»	Inspection des cours de dessin : traitements . . . . .																						
75	»	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour . . . . .																						
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,051,817	1,990,544	62,476	1,000	1,945,591	1,920,525 97	
12,000	12,000	»	»	6,000	9,235 93	
21,000	21,000	»	»	14,000	8,600 »	
»	4,000	»	4,000	»	»	
2,084,817	2,027,544	62,476	5,000	1,963,591	1,938,161 92	
AUGMENTATION. . fr.		57,476				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,212 23	
29,500	29,300	»	»	27,217	24,500 »	
12,800	12,800	»	»	11,800	8,196 50	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,993 90	
8,000	8,000	»	»	8,000	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	»	
70,100	70,100	»	»	67,017	47,704 63	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,100	70,100	»	»	67,017	47,704 65	
83,000	83,000	»	»	83,000	80,855 »	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,748 15	
60,000	60,000	»	»	60,000	57,127 80	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,157 77	
a) 6,000	6,000	»	»	»	»	a) Charge temporaire.
3,539,064	3,423,664	115,400	»	3,363,664	3,334,273 15	
3,771,664	3,656,264	115,400	»	3,587,181	3,531,846 50	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,771,664	3,656,264	115,400	»	3,587,181	3,531,846 50	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,300 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	31,750 »	
158,411	157,925	»	2,514	157,925	150,549 60	
32,000	32,000	»	»	32,000	30,042 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,698 73	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
152,197	152,197	»	»	152,197	101,917 53	
9,200	9,200	»	»	9,200	7,054 99	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,331 99	
»	»	»	»	7,000	»	
4,170,672	4,057,786	112,886	2,514	3,995,703	3,889,291 96	
AUGMENTATION. . fr.		112,886				

## BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA. des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
<b>CHAPITRE XIII.</b>							
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>							
91	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire . . . . .					
92	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil : acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .					
93	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales . . . . .	1	»	7,500	7,500	
		Inspectrice des écoles normales . . . . .	1	»	2,400	2,400	
		Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,700	4,700	
		Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	115,900	
		Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 5,000 à 4,500	280,000	
		Disponibilité . . . . .	»	»	»	5,000	
						415,500	
	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales . . . . .				5,200	»
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
94		1° Aux inspecteurs principaux . . . . .				45,200	»
		2° Aux inspecteurs cantonaux . . . . .				114,000	»
		3° Aux inspectrices déléguées . . . . .				28,800	»
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .				3,600	»
95	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires . . . . .				97,200	»
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite . . . . .				800	»
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .				580,000	»
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .				81,650	»
96	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers . . . . .				20,000	»
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . . . .				130,000	»
<b>A REPORTER.</b>						fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	3,026 40	
415,500	415,500	»	»	415,500	397,835 51	
194,800	164,800	30,000	»	150,000	148,077 15	
98,000	98,000	»	»	»	»	
811,650	811,650	»	»	801,650	798,547 16	
1,525,750	1,495,750	30,000	»	1,572,950	1,540,386 02	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
1,525,750	1,495,750	30,000	»	1,372,950	1,349,286 02	
20,000	20,000	»	»	20,000	16,434 15	
6,000	6,000	»	»	6,000	6,000 »	
70,950	70,950	»	»	70,950	75,451 43	
200,000	200,000	»	»	200,000	198,157 50	
131,800	106,800	25,000	»	106,800	102,182 25	
100,000	125,000	»	25,000	100,000	99,998 60	
2,054,500	2,024,500	55,000	25,000	1,876,700	1,847,489 95	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . . . . fr.
103	•	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	
104	•	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893 : 1 <sup>o</sup> aux communes; 2 <sup>o</sup> aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 <sup>e</sup> alinéa de l'article susmentionné (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 103 à l'article 104 et vice versa.) . . . . .	
105	•	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons . . . . .	
106	•	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés . . . . .	
107	•	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés . . . . .	
108	•	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1897 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité . . . . .	
109	•	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner, par des délégués des ministres du culte, aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial. . . . .	
110	•	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des écoles d'adultes . .	
	•	Concours entre les élèves des écoles primaires, etc (pour mémoire) . . . . .	
111	•	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités . . . . .	
112	•	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions ; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales . . . . .	21,000 •
113	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales ; achat de collections et d'appareils ; meubles, frais d'impression de catalogues ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques . . . . .	20,000 •
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .	10,000 •
	•	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire). . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XIII . . . . .</b>			<b>fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
2,054,500	2,024,500	30,000	25,000	1,876,700	1,847,489 95	
9,200,000	9,200,000	»	»	7,913,500	7,672,890 86	
1,000,000	1,000,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	7,500	7,804 »	
300,000	300,000	»	»	»	»	
125,000	125,000	»	»	»	»	
298,000	455,000	»	157,000	510,000	510,265 57	
50,000	50,000	»	»	»	»	
1,200,000	1,200,000	»	»	1,000,000	979,874 »	
»	»	»	»	60,000	60,000 »	
6,700	4,500	2,200	»	4,500	5,800 »	
6,800	9,000	»	2,200	9,000 0	9,591 66	
51,000	51,000	»	»	51,000	45,517 48	
»	»	»	»	9,000	»	
14,292,000	14,399,000	57,200	164,200	11,241,200	10,936,831 46	
DIMINUTION . fr.		107,000				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
114	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.
<b>2° SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XV.</b>		
SERVICES DIVERS.		
115	»	Ameublement des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg . . .
	»	» » » d'Anvers et du Limbourg. . . . .
	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux (pour mémoire) . . . . .
116	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, aménagement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires . . . . .
117	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école primaire . .
118	»	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices . . . . .
	»	Tir national. — Installations complémentaires . . . . .
	»	Agrandissement des locaux du Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition d'un immeuble attenant à ce musée . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,798 56	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,798 56	
45,000	»	45,000	»	»	»	
»	42,219 45	»	42,219 45	20,600	»	
»	424,376	»	424,376	300,000	»	
170,815	500,462	»	129,647	340,724	»	
600,000	600,000	»	»	600,000	»	
40,000	»	40,000	»	»	»	
»	194,750	»	194,750	195,000	»	
»	204,900	»	204,900	»	»	
855,815	1,766,707 45	85,000	995,892 45	1,456,524	»	
DIMINUTION . . fr.		910,892 45				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Service ordinaire.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Statistique générale . . . . .
IV.	Affaires provinciales et communales . . . . .
V.	Affaires électorales . . . . .
VI.	Milice . . . . .
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers . . . . .
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	Sciences et lettres . . . . .
XI.	Enseignement supérieur . . . . .
XII.	Enseignement moyen . . . . .
XIII.	Enseignement primaire . . . . .
XIV.	Dépenses imprévues . . . . .
<b>2<sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</b>	
XV.	Services divers . . . . .
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
592,950	592,950			574,950	591,925 41	
428,621	424,975	3,646		429,975	419,564 01	
22,800	20,800	2,000		20,800	20,059 25	
2,324,260	2,349,260		25,000	2,346,260	2,288,529 25	
99,000	216,000		117,000	105,000	585,091 44	
140,000	140,000			140,000	136,430 60	
158,900	154,400	24,500		154,400	122,616 65	
20,000	20,000			20,000	19,396 60	
280,900	310,000		29,100	310,000	355,016 59	
955,650	958,750		5,100	906,400	874,824 21	
2,084,817	2,027,541	57,476		1,965,591	1,958,161 92	
4,170,672	4,057,786	112,886		3,995,703	3,889,291 96	
14,292,000	14,399,000		107,000	11,241,200	10,956,851 46	
6,000	6,000			6,000	4,798 56	
855,815	1,766,707 45		910,892 45	1,475,524		
26,452,385	27,425,969 45	200,508	1,192,092 45	23,667,405	21,982,537 71	
DIMINUTION. . . fr.		991,584 45				

(169)